

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
COMITE SYNDICAL**

**SYNDICAT DE RIVIERES LES USSES**

**Séance du 08 février 2023**

Délibération N°2023-02-01

<b>Nombre de délégués :</b>	<b>L'an deux mille vingt-trois</b>
En exercice : 16	<b>Le huit février, à dix-neuf heure trente</b>
Délégués présents : 10	Le Comité Syndical du Syndicat de Rivières les Usse dument convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle annexe de la salle Jean XXIII, à Frangy, sous la présidence de Monsieur <b>Jean-Yves MACHARD</b>
Suppléants (avec voix) : 1	
Suppléants (sans voix) : 0	
Pouvoirs : 0	
Titulaires excusés : 0	
Titulaires absents : 6	
<b>Votes exprimés : 11</b>	<b>Date de convocation et d'affichage : 02 février 2023</b>
<b>DELEGUES PRESENTS :</b>	
<b>Délégués titulaires :</b> Monsieur Jean-Yves MÂCHARD, Monsieur Jean-Marc BOUCHET, Madame Jacqueline CECCON, Monsieur Rémi LAFOND, Madame Sylvia DUSONCHET, Monsieur Georges CANICATTI, Monsieur Emmanuel GEORGES, Madame Odile MONTANT, Madame Catherine SGRAZZUTTI, Monsieur Roland NEYROUD	
<b>Délégués suppléants :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Avec voix</i> : Monsieur Rémi PONCET (suppléant de Mme GLANDUT)</li> <li>▪ <i>Sans voix car titulaires présents</i> :</li> <li>▪ <b>DELEGUES EXCUSES :</b></li> </ul>	
<b>DELEGUES ABSENTS :</b> Monsieur Henri CHAUMONTET, Monsieur André BOUCHET, Madame Marie-Christine GLANDUT, Monsieur Julian MARTINEZ, Monsieur Jean PALLUD, Monsieur Michel PASSETEMPS	

**OBJET : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2022-05-06 PORTANT SUR L'AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LA LETTRE DE LEVEE D'OPTION RELATIVE A L'ACQUISITION FONCIERE DES PARCELLES A1617 A1618 C0017 C0022 SUR LA COMMUNE DE DESINGY**

VU la décision 2018-04-02 du 27 avril 2018, relative à l'attribution du marché accord cadre à bons de commande n°2018-02 « Elaboration d'une stratégie foncière sur le bassin versant des Usse » à la société Teractem ;

VU la délibération 2022-05-06 portant autorisation donnée au Président de signer la lettre de levée d'option relative à l'acquisition foncière des parcelles A1617 A1618 C0017 C0022 sur la commune de Desingy

CONSIDERANT les fiches actions VB 1.1. DF1 et DF2 du Contrat de Rivières des Usse portant sur l'espace de liberté et l'acquisition de parcelles à fort potentiel de recharge,

CONSIDERANT, la stratégie foncière du Syr'Usse qui a porté les 3 secteurs suivants comme prioritaires en terme d'acquisitions foncières : Plaine de Bonlieu, Gravelière et Aval de Mons.

Le Président expose les faits suivants :

Le Syr'Usse se porte acquéreur de la totalité de l'emprise des parcelles A1617, A1618, C0017 et C0022 sur la commune de Desingy, soit une **surface totale de 19 783 m²** et non pas une surface totale de 16 879 m², comme inscrit dans la délibération n°2022-05-06.

Les autres dispositions de la délibération 2022-05-06 restent inchangées, tel que le prix d'acquisition, à savoir **5 935,00 EUROS (cinq mille neuf cent trente-cinq euros)**.

Après avoir débattu, le Comité Syndical à l'unanimité :

-**APPROUVE** les termes de la levée d'option et le prix de 5935,00 EUROS (cinq mille neuf cent trente-cinq euros) au profit du(des) promettant(s), sous réserve de la justification de ses droits de propriété sur le(s) immeuble(s) cédé(s)

-**AUTORISE** le Président à signer la **nouvelle** lettre de levée d'option pour l'acquisition par le Syndicat de Rivières les Usse des parcelles A1617 A1618 C0017 C0022 sur la commune de Desingy,

-**AUTORISE** le Président à solliciter les subventions correspondantes auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes, de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et du Conseil Départemental de la Haute-Savoie dans le cas où ces opérations répondent aux critères d'éligibilité des partenaires financiers,

-**DIT** que les dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits aux budgets ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,  
**Le Président,**  
**Jean-Yves Mâchard**



Le secrétaire de séance,  
**Rémi PONCET**